



CANADIAN ALLIANCE OF STUDENT ASSOCIATIONS ALLIANCE CANADIENNE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Résumé : guide d'intervention fédérale en santé mentale étudiante

La santé mentale représente une préoccupation grandissante pour tous les Canadiens. D'après les estimations établies jusqu'à maintenant, près de 20 % des Canadiens souffriront de maladie mentale, sous une forme ou une autre, au cours de leur vie¹. Elle demeure également un problème urgent chez les étudiants des campus canadiens. En effet, les établissements d'enseignement postsecondaire continuent de signaler une augmentation des troubles mentaux.

L'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAÉ) propose un nouveau document d'orientation explorant le rôle joué par le gouvernement fédéral quant aux politiques sur la santé mentale dans le secteur de l'enseignement postsecondaire (EPS). En outre, ce document porte sur les mesures fédérales de dépistage, de prévention et d'intervention liées à la maladie mentale chez les étudiants de niveau postsecondaire du Canada. Plus particulièrement, l'ACAÉ examine les moyens que le gouvernement fédéral peut adopter pour instaurer une politique durable sur la santé mentale dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, en abordant cinq sujets de préoccupation :

- 1) Absence de cohésion et de collaboration à l'échelle pancanadienne
- 2) Stigmatisation de la maladie mentale
- 3) Collecte insuffisante de données nationales sur la santé mentale
- 4) Manque de ressources financières du secteur
- 5) Absence de soutien financier aux Canadiens bénéficiaires d'un prêt étudiant et touchés par la maladie mentale

L'ACAÉ préconise un système d'enseignement postsecondaire accessible, abordable, novateur et de qualité exceptionnelle.

Les politiques, moyens d'améliorer la santé mentale étudiante

La santé mentale est une composante fondamentale de la santé globale. Les troubles mentaux et les maladies mentales continuent d'affecter les étudiants de niveau postsecondaire d'un océan à l'autre, d'où l'importance capitale de favoriser la santé mentale grâce à une bonne politique publique.

¹Commission de la santé mentale du Canada. *La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada*, 2013.

Document accessible en ligne :

http://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/system/files/private/document/Investing_in_Mental_Health_FINAL_FRE.pdf, p.2.

1. Instaurer une démarche pancanadienne à l'intention des établissements postsecondaires.
 - L'ACAÉ préconise que l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) révise le Renforcement de la Stratégie pancanadienne intégrée en matière de modes de vie sains. Elle préconise également que l'ASPC considère les activités de dépistage, de prévention et d'intervention liées à la maladie mentale chez les jeunes étudiants de niveau postsecondaire comme une priorité imminente.
 - L'ACAÉ recommande que le gouvernement fédéral tienne un forum pancanadien sur la santé mentale, afin de concevoir des cadres stratégiques multidimensionnels qui contribueront à la résolution stratégique et systématique des questions liées à la santé mentale dans le secteur de l'enseignement postsecondaire.
 - *Il est essentiel d'établir une collaboration intersectorielle, car la résolution des enjeux liés à la santé dépasse le mandat d'un seul secteur. L'instauration d'une démarche pancanadienne d'intervention en santé mentale auprès des étudiants de niveau postsecondaire du Canada peut contribuer à lutter efficacement contre certains des problèmes les plus urgents.*

2. Améliorer les services de santé mentale sur les campus, en s'attaquant à la stigmatisation.
 - L'ACAÉ préconise que le gouvernement fédéral mène activement, par l'intermédiaire de la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), des campagnes sur les campus du pays, afin d'atténuer la stigmatisation des personnes souffrant de troubles mentaux. Le gouvernement fédéral devrait donc créer une source de financement spécifique d'un montant minimal de 4,5 millions de dollars par année à l'intention de la CSMC, et ce, pour le reste de son mandat.
 - *La recherche révèle que les campagnes anti-stigmatisation contribuent efficacement à accroître la sensibilisation à la maladie mentale et à décroître la discrimination contre les personnes qui en souffrent². Pour le gouvernement, il s'agit d'une excellente occasion d'agir. Il doit s'assurer que les étudiants de niveau postsecondaire se sentent à l'aise d'accéder aux ressources en santé mentale qui leur sont offertes, au besoin.*

3. Améliorer les données sur la santé mentale grâce à des outils de mesure complets et à des indicateurs communs.
 - L'ACAÉ préconise que Santé Canada et Statistique Canada identifient les domaines présentant des lacunes en information sur les troubles mentaux chez les jeunes, en particulier les étudiants de niveau postsecondaire. En outre, ces deux organismes gouvernementaux devraient collecter activement des données sur la demande relative aux différents services en santé mentale et leurs systèmes de prestation dans les campus du pays.
 - L'ACAÉ recommande que le gouvernement fédéral entreprenne une étude exhaustive à l'échelle nationale. Cette démarche permettra de mieux comprendre les effets de la maladie mentale chez les étudiants, de produire des données qui serviront à orienter les initiatives futures, et de mieux déterminer l'objectif et les résultats de ces efforts ciblés.

² Whalen, David. *The Stigma Associated with Mental Illness*, op.cit., note 85.

- *Dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, la pénurie de données sur la santé mentale constitue un autre sujet de préoccupation. Elle concerne particulièrement des groupes et des cohortes spécifiques de la population, à savoir les peuples autochtones, les militaires et les jeunes³. Afin d'améliorer la santé mentale des jeunes Canadiens, le gouvernement fédéral doit se consacrer davantage à obtenir une information pertinente, comme première étape de la création et de l'instauration d'une bonne politique sociale.*
4. Augmenter les investissements et le soutien en santé mentale.
- L'ACAÉ préconise que le gouvernement fédéral, les provinces et les institutions déterminent conjointement dans quelle mesure l'aide fédérale favoriserait une amélioration optimale des résultats.
 - L'ACAÉ recommande que l'affectation des fonds repose sur la recherche et la planification stratégique.
 - L'ACAÉ préconise que le gouvernement fédéral s'engage à augmenter ses investissements dans la santé mentale, en conformité avec les propositions relatives au financement formulées par la CSMC. La commission présente ces propositions dans sa stratégie nationale en matière de santé mentale, intitulée *Changer les orientations, changer des vies*.
 - *Bien que l'enjeu de la santé mentale attire plus d'attention que jamais depuis une décennie, ce domaine a fait longtemps l'objet de négligence et de sous-financement. Cette situation a engendré un accroissement du nombre de troubles mentaux non traités, en général. De plus, la maladie mentale demeure un problème. Elle exige une plus grande attention, davantage d'action politique et un financement croissant. Dans ce domaine, les ressources demeurent très limitées : il faut donc y apporter des améliorations.*
5. Réduire les contraintes financières subies par les jeunes afin de mieux soutenir les étudiants présentant des troubles de santé mentale, à l'heure actuelle et à l'avenir.
- L'ACAÉ recommande que le gouvernement fédéral augmente la valeur des bourses canadiennes aux étudiants, afin qu'elle tienne compte de l'inflation depuis leur création, en 2009. De plus, le gouvernement fédéral devrait augmenter la proportion de subventions non remboursables octroyées par son système d'aide financière, pourvu que leur croissance soit égale ou supérieure au taux d'inflation. Enfin, il devrait permettre aux étudiants des cycles supérieurs d'accéder au Programme canadien de bourses aux étudiants, et créer une bourse aux étudiants des cycles supérieurs qui présentent de grands besoins financiers.
 - L'ACAÉ recommande que le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) crée une source de revenus distincte dans le cadre du Programme d'aide au remboursement. Elle serait destinée aux étudiants qui souffrent d'une maladie mentale et sont incapables de se conformer au processus de remboursement régulier.

³Commission de la santé mentale du Canada. *Enjeux : données*, op. cit., note 98.

- L'ACAÉ recommande que le PCPE crée des initiatives de sensibilisation plus dynamiques, pour informer tous les Canadiens bénéficiaires d'un prêt de l'existence de ce programme.
- *Les contraintes financières rendent les étudiants encore plus vulnérables aux troubles mentaux et à la maladie mentale. Elles peuvent également dissuader d'autres personnes d'entreprendre des études supérieures. En résumé, l'aide financière aux demandeurs d'un prêt étudiant au Canada constitue un domaine où le gouvernement fédéral peut, de toute évidence, produire un impact considérable dans l'intérêt des étudiants et des diplômés qui sont affectés par un trouble mental. Cet impact peut également s'exercer auprès des jeunes qui ont dû interrompre leurs études postsecondaires ou les abandonner en raison de la maladie mentale. Cet objectif se concrétisera aisément grâce à un accroissement de la proportion des octrois non remboursables et au soutien des bénéficiaires d'un prêt, par l'intermédiaire du Programme d'aide au remboursement.*

Renseignements :

Alliance canadienne des associations étudiantes

Jonathan Champagne, directeur général

ed@casa.ca

(613) 236-3457, poste 222